

**VILLE DE REPENTIGNY**  
**M.R.C. DE L'ASSOMPTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2**

Règlement amendant le plan d'urbanisme numéro 437

---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme numéro 437;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, son dépôt et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil tenue le 19 janvier 2021 tel que le requiert la loi;

POUR CES MOTIFS, qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil municipal de la Ville de Repentigny et il est, par le présent règlement, sujet à toutes les approbations requises par la loi, statué et ordonné comme suit :

1. Le plan d'urbanisme est modifié par le remplacement du texte de l'article 6.5.22 (Les mesures transitoires relatives à l'aire du TOD de la Gare) de la section 6.5 (Gestion de l'urbanisation et du transport) du chapitre 6 (Dispositions particulières et outils de mise en œuvre) par le texte suivant :

« D'ici l'intégration du Programme particulier d'urbanisme au présent plan d'urbanisme et par conséquent, d'ici son entrée en vigueur, les usages autorisés et les dispositions applicables reflètent l'occupation du territoire à la date d'entrée en vigueur du plan d'urbanisme. Tout projet dérogeant à ces dispositions et nécessitant une modification réglementaire devra être évalué en fonction des critères spécifiés aux articles 6.5.14 et 6.5.18 avant toute modification des règlements. ».

Le tout afin d'encadrer les modifications réglementaires par le biais des critères d'évaluation pour les projets de développement et de redéveloppement, ainsi que des critères relatifs à la planification détaillée des aires TOD.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Chantal Deschamps, Ph. D.  
Mairesse

---

Louis-André Garceau, avocat  
Greffier

Adopté à une séance du conseil  
tenue le 19 janvier 2021.

**VILLE DE REPENTIGNY**  
**M.R.C. DE L'ASSOMPTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2**

**CERTIFICATS D'APPROBATIONS :**

- ◆ Personnes habiles à voter : **N/A**
- ◆ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : **N/A**
- ◆ Municipalité régionale de comté : **À COMPLÉTER**

**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT :**

Nous soussignés attestons que ce règlement a été joint au livre des règlements de la ville tel que le requiert la loi.

ET NOUS AVONS SIGNÉ, CE \_\_\_\_\_ JOUR DU MOIS \_\_\_\_\_ 2021.

\_\_\_\_\_  
Chantal Deschamps, Ph. D.  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Louis-André Garceau, avocat  
Greffier